

Chaque action compte!

Quelques réalisations de BVSM...

- * Projet « *Revégétalise ta rive!* »
- * Édition de la *Fête de la rivière Saint-Maurice de 1998 à 2002*
- * Participation à l'arrêt du flottage du bois et au nettoyage de la rivière
- * Élaboration du *Plan directeur de l'eau*
- * Participation à divers comités et études sur l'état du territoire et de ses ressources
- * Création d'un bulletin de liaison des membres « *Le Saint-Maurice* »
- * Tenue d'une journée thématique du nom de « *Points de vue sur la Rivière* »

Partenaire financier principal:



DEVENEZ MEMBRE !



6487 boul. des Chenaux
Trois-Rivières (QC) G8Y 5A9

Téléphone : (819) 375-6756
Télécopie : (819) 375-8855
Site Internet : www.bvsm.ca
Courriel: info@bvsm.ca

Bassin Versant Saint- Maurice



Téléphone: (819) 375-6756

À propos de BVSM...

La gestion de l'eau :
c'est l'affaire de tous !

Bassin Versant Saint-Maurice est une table de concertation à but non lucratif, membre du Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ), dont la **mission** principale est de mettre en oeuvre, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Maurice, en collaboration avec tous les acteurs et usagers de l'eau.



Source: Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Un bassin versant, c'est ... le territoire dont les eaux se déversent vers un lieu donné. Une goutte d'eau qui tombe sur un terrain coule inévitablement vers un cours d'eau, par ruissellement de surface ou souterrain. Les lacs qui s'y trouvent font aussi partie du bassin. La gestion intégrée par bassin versant permet le partage des responsabilités par la consultation, la conciliation et la concertation des différents acteurs du bassin.

Les organisations de bassin versant sont issues de la politique nationale de l'eau qui a été adoptée à l'automne 2002 par le gouvernement du Québec. Trente-trois rivières ont été ciblées prioritaires, dont la rivière Saint-Maurice.

21 membres font partie du conseil d'administration de BVSM...

- * **des élus désignés par les MRC et les villes MRC :** MRC des Chenaux, Mékinac, Maskinongé, Matawinie, La Tuque, Shawinigan, Trois-Rivières, Nation Atikamekw.
- * **des représentants désignés par collègues électoraux:**
 - des citoyens ou groupes de citoyens:** association de riverains, citoyen, groupes environnementaux, organismes communautaires.
 - des usagers de l'eau:** secteurs agricole, économie, éducation, faune, foresterie, tourisme, santé.
- * **des membres sans droit de vote:** Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Ministère des Ressources naturelles secteurs Territoire, Forêt et Faune, Ministère des Affaires municipales et des Régions, Hydro-Québec.



Le territoire du bassin versant de la rivière Saint-Maurice...

Avec une superficie de 43 427 km², le bassin versant de la rivière Saint-Maurice est le plus grand bassin versant prioritaire au Québec. Il touche cinq régions administratives soit la Mauricie, Lanaudière, l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac-St-Jean et la Capitale nationale. La plus grande partie (70%) du bassin se situe en Mauricie. Son territoire est composé à plus de 85% de forêt, rivières, lacs et réservoirs. L'urbanisation se concentre surtout dans le sud du territoire, soit à proximité du fleuve Saint-Laurent et le long de la rivière Saint-Maurice.

Le réseau hydrique du territoire du bassin versant de la rivière Saint-Maurice comprend 19 principaux tributaires et 3200 lacs et réservoirs. Le réservoir Gouin est le plus

important. Le Saint-Maurice, d'une longueur de 395 km, y prend sa source pour se jeter dans le fleuve Saint-Laurent.

Quelques statistiques...

Se retrouve en partie ou en totalité sur notre territoire:

- 11 MRC et ville MRC
- Nation Atikamekw
- 5 réserves fauniques
- 17 ZEC
- 73 pourvoies (avec ou sans droits exclusifs)
- 36 plans d'eau reconnus canotables
- 35 accès publics à la Saint-Maurice
- 8 centrales d'Hydro-Québec sur la Saint-Maurice
- Une population de 217 292 personnes en 2001
- Un débit mensuel moyen d'eau de 163 m³/s à la hauteur du réservoir Gouin et qui atteint 700 m³/s à l'embouchure du Saint-Laurent.



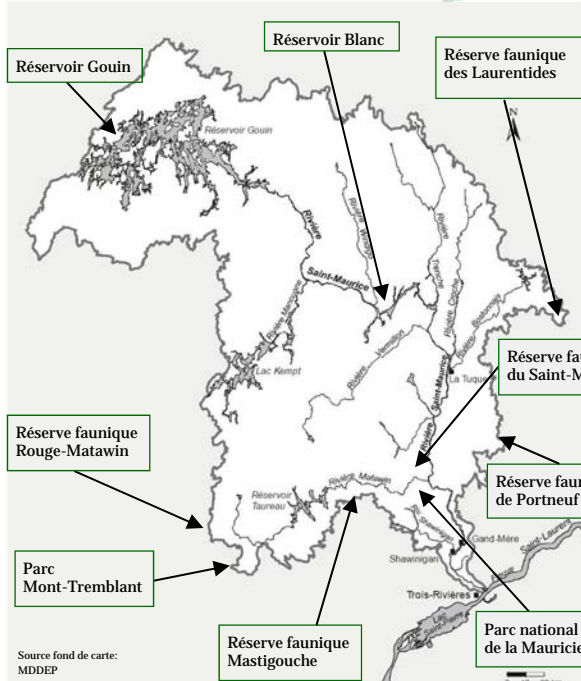
Le plan directeur de l'eau...

Élaboré suite à plusieurs consultations publiques et rencontres avec les intervenants du milieu, le plan directeur de l'eau (PDE) est le guide de référence de l'organisation pour promouvoir et favoriser des actions concrètes dans le milieu en fonction des enjeux et des problématiques identifiées sur le territoire du bassin versant de la rivière Saint-Maurice.

Les grands axes d'interventions identifiés sont:

- 1-le suivi et l'amélioration de la qualité de l'eau
- 2-la conservation et la restauration des écosystèmes
- 3-la protection et la mise en valeur du paysage
- 4-la valorisation à des fins récréotouristiques.

Le contrat de bassin est l'outil privilégié pour mettre en œuvre le plan directeur de l'eau.



Source fond de carte: MDDEP

L'aménagement des rives...

Pour vaincre l'érosion...



bon aménagement...

1. La rive est une bande de végétation de 10 à 15 mètres de profondeur (selon la pente et la hauteur du talus).
2. La végétation riveraine procure de bons habitats pour les animaux.
3. L'accès à l'eau doit être de biais au plan d'eau et être couvert d'herbe ou de paillis pour prévenir l'érosion.
4. Un quai flottant ou sur pieux permet la libre circulation de l'eau et peut être amovible.
5. Il est permis d'émonder quelques branches afin de créer une « fenêtre verte » pour voir le plan d'eau.
6. Les plantes de la rive filtrent les eaux de ruissellement et absorbent certains polluants.
7. Le maintien de l'intégrité de la rive diminue le phénomène d'érosion et limite la perte de terrain.
8. Une rive naturelle demande moins d'entretien et peu de frais, donc plus de temps pour se détendre.
9. Une eau de qualité, claire et fraîche, pour les poissons



Démonstration de restauration de rives à la promenade Saint-Maurice de Shawinigan.

...mets de la végétation!



...mauvais aménagement

1. Il n'est pas permis de déboiser ou de construire dans la bande riveraine.
2. L'absence de végétation sur la rive entraîne l'érosion.
3. Un chemin d'accès perpendiculaire et dénudé permet aux eaux polluées d'atteindre le plan d'eau.
4. L'utilisation d'herbicides et de pesticides près de l'eau pollue et contamine la chaîne alimentaire.
5. Les structures pleines sur le littoral dévient l'écoulement normal des eaux et nuisent aux animaux.
6. L'utilisation d'engrais près de l'eau favorise la prolifération d'algues et accélère le vieillissement du lac.
7. Une rive dénudée demande plus d'entretien et plus de frais, donc moins de temps pour se détendre.
8. Une eau chaude, désoxygénée et sans poissons.

La destruction de la bande riveraine ou l'artificialisation des rives mène inévitablement vers la mort lente d'un lac; c'est un grave problème qui affecte radicalement l'intégrité naturelle des plans d'eau.

Source: «Les responsabilités environnementales d'un riverain» MENV